

CONGRÈS 2008 MA VOIX, MON SYNDICAT



DENIS SIMARD

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Québec a vu le jour en 1998 de la fusion de trois syndicats d'enseignantes et d'enseignants de la région. Suite à la restructuration des commissions scolaires, le Syndicat du personnel de l'enseignement de Québec-Montmorency (SPEQM), le

Syndicat du personnel de l'enseignement de Chauveau (SPEC) et le Syndicat du personnel de l'enseignement du Nord de la Capitale (SPENC) décident de fusionner et deviennent le *SERQ*. Les trois colonnes de notre logo rappellent d'ailleurs ce regroupement.

Bien que la fusion administrative représentait un grand défi, unifier les mentalités, la culture ainsi que les approches syndicales propres à chacune de ces organisations relevaient de l'exploit. Après dix ans d'existence et après avoir été confrontés à des changements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation, il devenait impératif de faire le point et de redéfinir, le cas échéant, nos pratiques syndicales.

- Quel modèle de représentation politique devrions-nous privilégier ?
- Quels moyens permettraient d'augmenter le militantisme ?

- Comment recréer avec les membres un véritable collectif ?
- Quelle place le SERQ doit-il prendre en éducation ?
- Quel type de syndicalisme voulons-nous pratiquer ?

Ces questions, ainsi que bien d'autres, sont souvent au centre de discussions animées dans les milieux et nous replacent constamment devant les forces et les faiblesses du syndicalisme que nous pratiquons. Ce que nous voulons favoriser, par la tenue d'un premier congrès, c'est précisément le partage de ces perceptions et de ces expériences pour qu'ensemble nous puissions nous reconnaître davantage et participer au développement de *notre organisation syndicale*.

Vous recevez, dans le présent envoi, quelques exemplaires du cahier Congrès SERQ 2008. Prenez-en connaissance, discutez-en dans votre milieu et, si vous êtes intéressés, inscrivez-vous en remplissant le formulaire prévu à cet effet à l'endos du présent bulletin.

*Ensemble, faisons un succès
de ce premier événement.*

Denis Simard, président

QUAND MALAISE RIME AVEC PRÉSCOLAIRE...

Le comité syndical du préscolaire invitait dernièrement le personnel enseignant de ce secteur à des rencontres portant sur les thèmes suivants :

- l'évaluation
- l'utilisation de locaux vs service de garde
- l'accueil des 4 ans
- l'entrée progressive
- les élèves HDAA
- ainsi que le budget alloué au matériel.

Bien que chaque sujet ait soulevé de nombreux commentaires imprégnés de déceptions et de frustrations, le dossier des élèves HDAA constitue l'élément majeur de l'expression d'un profond malaise chez nos membres.

Malaise de ne pouvoir compter sur une aide rapide et un soutien significatif pour les plus jeunes apprenants et ce, malgré un problème déposé;

Malaise de ne pouvoir supporter ces jeunes enfants dans le développement de leur personnalité, de leurs compétences et de leurs apprentissages;

Malaise de constater qu'en avril, des enfants référés depuis octobre n'ont pas encore été observés, évalués ou diagnostiqués et de constater aussi que des plans d'intervention élaborés par des enseignantes et enseignants ont échoué dans le fond d'un classeur, sans aucune suite;

Malaise à devoir constamment « négocier » la prolongation d'un service accordé à l'arraché;

Malaise aussi envers l'élève dit « ordinaire », celle ou celui qui, malheureusement est le « laissé-pour-compte », « l'oublié », le « tranquille qui ne dérange pas ».

Les enseignantes et enseignants du préscolaire en ont gros sur le cœur. Elles et ils ont raison de s'indigner et de réclamer auprès des directions d'école plus de services et plus de diligences dans le traitement de leurs demandes.

Quant à nous, des représentations syndicales se font auprès des commissions scolaires aux instances appropriées. De plus, des actions se profilent dans un horizon très rapproché.



Claire Barry, vice-présidente

Surveillez votre babillard syndical

Dates à retenir

5 mai

C.S. de la Capitale - secondaire
SESSION DE FORMATION
pour le personnel enseignant à statut précaire
non inscrit sur la liste de priorité

20 mai

CSDPS
SESSION DE FORMATION
pour le personnel enseignant à statut précaire
non inscrit sur la liste de priorité



COMITÉ ÉCOLE EHDAA

Dans les prochaines semaines, le comité école EHDAA devra remettre en branle ses activités dans le cadre de la planification et l'organisation de l'année scolaire 2008-2009.

Rappelons que le comité fait des recommandations à la direction et que son mode de fonctionnement devrait privilégier la recherche du consensus.

Son mandat porte sur « tout aspect de l'organisation, dans l'école, des services aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté ».

Ses prochains travaux devraient particulièrement être axés sur l'identification des besoins de l'école en rapport avec ces élèves pour la prochaine année.

Cette identification implique la consultation de l'ensemble des collègues de l'école. Rappelons que la LIP prévoit une consultation spécifique du personnel de l'école sur les besoins en effectifs pour l'année scolaire suivante.

Dans un deuxième temps, le comité aura à se pencher sur l'organisation des services sur la base des ressources disponibles allouées à l'école : modèle de services, critères d'utilisation et de distribution des services.

À cet égard, la commission et le syndicat sont à convenir d'un mandat plus détaillé du comité école EHDAA qui devrait vous parvenir sous peu.

Antoni Dessureault, conseiller



Les pourparlers en vue du renouvellement de l'entente locale sont bien entamés entre la Commission scolaire des Premières-Seigneuries et le syndicat. Après avoir identifié les objets de négociation qu'elles souhaitent mettre en débat, les parties ont débuté les discussions au rythme d'une ou deux rencontres par semaine. Après quelque 5 ou 6 rencontres, l'on peut affirmer que les échanges sont positifs et se déroulent dans un bon climat.

Conrad Berry, porte-parole

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL SANS EFFET SUR LA RETRAITE

NATURE	PARTICULARITÉS DU CONGÉ	COÛT DU RÉGIME DE RETRAITE	RECONNAISSANCE AU RÉGIME DE RETRAITE
Congé partiel sans traitement	20 % et moins de la tâche ou congé se situant à l'intérieur de 30 jours et moins de calendrier civil	Sur le traitement à l'échelle à 100 % Part employé seulement	100 %
Congé sabbatique à traitement différé	½ année sur 2-3-4-5 ans 1 année sur 3-4-5 ans	Sur le pourcentage de traitement reçu	100 %
Retraite progressive	Réduction maximale de 60 % de la tâche sur une base hebdomadaire, cyclique, mensuelle ou annuelle Durée maximale : 5 ans	Sur le traitement à l'échelle à 100 % Part employé seulement	100 %

Antoni Dessureault, conseiller

Question - Réponse

Voici un complément de réponse à la question suivante posée dans le dernier bulletin d'information INFO/05 en date du 12 mars 2008.

Q. Je suis une enseignante suppléante qui s'est rendue dans une école primaire un matin, sur appel de la secrétaire, pour constater qu'une autre suppléante avait été appelée par l'enseignante titulaire. On m'a alors indiqué de m'en retourner en s'excusant pour l'inconvénient ainsi causé. Est-ce tout ce à quoi j'ai droit ?

R. En plus de la disposition prévue à la clause 6-7.03 C) de l'entente nationale, il faut considérer l'article 58 de la loi des normes minimales du travail qui ajoute ceci lors d'un tel événement : *La personne a droit à une indemnité égale à trois heures de son salaire horaire habituel*

si sa prestation de travail pour cette journée était prévue pour trois heures et plus. Ainsi, en cas d'annulation, l'enseignante appelée pour une journée a droit à 3 heures de son traitement, tandis que celle prévue pour un après-midi (2 périodes), n'a droit qu'à 1 heure.

Conrad Berry, conseiller syndical

HOTEL AMBASSADEUR
BOULEVARD STE-ANNE
DE 13 H À 20 H
(LIBÉRATION SYNDICALE)
SOUPER 20 H 30

CONGRÈS 2008
MA VOIX, MON SYNDICAT

LE JEUDI 15 MAI



CONGRÈS SERO

À RETOURNER PAR FAX AU 622-3654

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

NOM : _____

ÉCOLE : _____ ☎ _____

ADRESSE PERSONNELLE _____ ☎ _____

Adresse électronique personnelle : _____

SECTEUR :

PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE SECONDAIRE ADULTES FORMATION PROFESSIONNELLE